SYDELA
Syndicat Départemental D'énergie DE LOIRE ATLANTIQUE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 9 JUIN 2016

2016-22 ADOPTION DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (I.R.V.E.)

L'an deux mille seize, le jeudi 9 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 3 juin 2016, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24 **Délégués présents : 16**
Votants : 16

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Titulaires absents :
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :
Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Louis SIMONNEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents et ne remplaçant pas un titulaire :
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Bernard MACE
Affichage le 10 juin 2016

2016-22 ADOPTION DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (I.R.V.E.)

Vu les statuts du SYDELA et notamment l'article 2-2-3 relatif à la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques »,

Considérant que les premières bornes de recharge seront mises en service début septembre 2016,

Considérant que le comité doit débattre et délibérer sur la tarification qui sera mise en place pour l'utilisation de ce service de recharge de véhicules électriques,

Sur proposition de la commission « énergie » et afin de respecter les objectifs suivants :

- Limiter les pertes financières liées au service,
- Faire preuve de simplicité dans la grille de tarification,
- Avoir un prix d'accès au service attractif.

Le comité décide :

- De retenir la tarification suivante pour l'utilisation du service de recharge de véhicules électriques
  - Tarifs IRVE accélérée : 3 €/heure+ prix à la minute une fois l'heure dépassée (5c€/min)
  - Tarifs IRVE rapide : 3 €/20min + prix à la minute une fois les 20 minutes dépassées (15c€/min)
  - Plafond de facturation à 11 €
  - La carte d'abonnement distribué par le SYDELA est gratuite pour les usagers
  - Pas d'abonnement au service

Le Président,
Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA